



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56918

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la vaste campagne de communication lancée dans toutes les gares, les aéroports et les lieux publics à propos des précautions sanitaires à prendre en ce qui concerne la grippe A-H1N1 baptisée grippe porcine sur les affiches. L'interprofession nationale porcine estime que cette communication en pleine période estivale, propice à la consommation de viande de porc, porte un grand préjudice à l'image de la filière et des produits, alors qu'il n'y a aucun risque, bien au contraire, à consommer de la viande de porc et des produits de charcuterie. Elle réclame, en conséquence, le retrait des affiches et de substituer au terme de grippe porcine celui de grippe A. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à cette légitime requête des professionnels.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56918

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7619

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298